

Arrêté-es pour être extradaté-es après 40 années d'exil ?

28 avril 2021



La police de l'État français vient d'arrêter 7 personnes vivant sur le territoire français depuis 40 ans, sans que celles-ci, durant ces quatre décennies, n'aient commis d'infraction justifiant ces arrestations. La police et plus globalement le pouvoir français répondent aux exigences de l'État italien qui, près d'un demi-siècle plus tard, veut se venger à l'encontre de militantes et militants des « années de plomb ».

L'Union syndicale Solidaires condamne fermement ces arrestations, d'autant que le statut de réfugié•es politiques accordé par la France il y a déjà 40 ans est censé les protéger. 3 autres personnes sont visées. L'Italie avait fourni une liste de 200 noms, 10 ont été ciblés et fait l'objet d'un odieux accord entre les deux gouvernements.

Les raisons pour lesquelles le gouvernement de l'époque avait accordé le statut de réfugié•es politiques sont toujours valables. Par ces arrestations, l'État français bafoue - une fois de plus - les droits humains fondamentaux et met en danger l'ensemble des réfugié•es politiques.

Ce n'est pas la première fois que de telles attaques ont lieu. En 2008, Marina Petrella qui fait partie des personnes arrêtées aujourd'hui, avait mené une grève de la faim pour s'opposer à son extradition ; sa lutte et les soutiens avaient permis de l'éviter. L'Union syndicale Solidaires participera aux initiatives unitaires

de soutien et de solidarité, en lien avec les forces syndicales, associatives, politiques qui refusent les dérives liberticides.

Le 28 avril 2021



- Emplacement : PRESSE > Communiqués >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Arrete-es-pour-etre-extrade-es-apres-40-annees-d-exil>